

AVIS

Consultation N° 22/2017 ACQUISITION DE SEMENCES ANIMALES CAPRINES DE RACES ALPINE

L'Office de l'Élevage et des Pâturages "OEP" se propose d'acquérir par voie de consultation et en deux (02) lots, la quantité de 1000 doses de semences animales CAPRINES issues de boucs testés de race pure ALPINE répartie par lot comme suit :

Race	lot	Quantité de semences (en dose)
ALPINE	1	500
	2	500

et ce conformément aux caractéristiques techniques et sanitaires prévues au cahier des charges.

Les soumissionnaires peuvent participer pour un ou les deux lots.

Les soumissionnaires intéressés par cette consultation peuvent retirer le cahier des charges mis à leur disposition à la Direction des Ressources Humaines et des Services Communs (Division des Approvisionnements) au Siège de l'Office de l'Élevage et des Pâturages, 30 Rue Alain Savary-Tunis, contre le paiement de la somme de vingt dinars tunisiens (20 dinars).

Les offres doivent parvenir exclusivement par poste sous pli fermé et recommandé ou par rapide poste ou déposées directement contre décharge au bureau d'ordre central de l'Office de l'Élevage et des Pâturages au plus tard le **28 novembre 2017 à Dix heure (10h00) du matin** et présentées comme indiqué ci-dessous :

Une enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Directeur Général de l'Office de l'Élevage et des Pâturages et portant obligatoirement et seulement la mention "**A ne pas ouvrir, consultation n°22/2017: Acquisition de semences animales caprines**" et comportant

1) Une caution provisoire égale à :

- 450 dinars pour lot n° 1.
- 450 dinars pour le lot n°2.

Conformément aux dispositions de l'article 9 du cahier des charges.

2) Les documents administratifs suivants :

- Le cahier des charges signé par le soumissionnaire, portant son cachet et dont toutes les pages doivent être paraphées.
- Un certificat de non faillite, de redressement judiciaire ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine délivré par les autorités compétentes du pays où se trouve le siège social de la Société pour les soumissionnaires non résidents et signé par les services consulaires Tunisiens à l'étranger.
- Une déclaration sur l'honneur de non influence sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation.
- L'original de l'extrait du registre de commerce.
- Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire selon le modèle remis par l'OEP
- Une déclaration sur l'honneur de non appartenance.

En plus, des pièces citées ci-haut les soumissionnaires résidents doivent fournir :

- Un certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale.
- Attestation fiscale attestant que le soumissionnaire est en règle avec l'administration fiscale valable le jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

3) Une première enveloppe intérieure fermée et scellée portant le nom du soumissionnaire et la mention « Offre Technique » et comportant :

- Engagement pour le délai de livraison.
- L'offre technique.
- Les informations et les documents techniques prévus au cahier des charges.

4) Une deuxième enveloppe intérieure fermée et scellée portant le nom du soumissionnaire et la mention offre financière et comportant :

• La soumission selon le modèle du document, remis par l'OEP dûment remplie et signée par le soumissionnaire.

• Le bordereau des prix détaillé en lettres et en chiffres.

• Le devis estimatifs.

- ◀ Les soumissionnaires demeurent liés par leurs offres pour une durée de **cent vingt (120)** jours calendaires à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

La séance d'ouverture des offres est publique et se tiendra le **28 novembre 2017 à dix heures trente minutes du matin (10h30)** à la salle des réunions à la Direction Générale au 1^{ère} Etage du siège de l'Office de l'Elevage et des Pâturages 30, rue Alain Savary Tunis-Tunisie.

- ◀ Toute offre parvenue après le délai ou non conforme aux exigences du cahier des charges ne sera pas prise en considération.